

Le présent document a pour objet de confirmer au Syane la volonté de votre structure de rejoindre les prochains marchés mutualisés de fourniture d'électricité pour la période débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2028.

Il a par ailleurs pour finalité de permettre au Syane de recueillir des premières informations relatives à vos besoins afin de structurer dès aujourd'hui sa stratégie d'achat.

Ce document se veut ainsi complémentaire aux éléments que vous demande Syane dans le cadre de la phase de collecte et de consolidation des besoins en amont du lancement de la procédure de sélection du ou des fournisseurs d'électricité. Le contenu, le format et les modalités de transmission de ces informations au Syane vous seront précisés par ailleurs.

**Entité****Type de structure (cocher la case correspondante) :**

- Structure de droit privé (avec missions d'intérêt général ou gérant un service public)
- Collectivité locale (commune, département, ...)
- EPCI (syndicat de gestion...)
- Association, bailleurs etc...

**Dénomination :** \_\_\_\_\_**N° d'identification (SIRET) :** \_\_\_\_\_**Activité (Code NAF ou APE) :** \_\_\_\_\_**Adresse :** \_\_\_\_\_**Code postal :** \_\_\_\_\_ **Commune :** \_\_\_\_\_**Représenté(e) par (signataire du présent document) :**

- M.
- Mme

**Nom :** \_\_\_\_\_**Prénom :** \_\_\_\_\_**Fonction :** \_\_\_\_\_**N° de téléphone :** \_\_\_\_\_**Courriel :** \_\_\_\_\_

Par la signature du présent document, je m'engage à intégrer l'ensemble de points de livraison d'électricité de ma structure aux marchés mutualisés de fourniture d'électricité du Syane.

Date
Fait à : _____
Le : _____

Signature (+ cachet)

**Annexe : questionnaire (les réponses ne sont pas engageantes au stade de ce questionnaire)**

- Prévisionnel du nombre total de points de livraison (PDL) à intégrer au marché :

\_\_\_\_\_

- Volumes prévisionnels annuels (en MWh, si connus) :

---

- Votre entité participe-t-elle ou aura-t-elle vocation à participer à l'émergence d'installations de production d'énergie renouvelable dans les 6 prochaines années ?

Oui  Non  Ne sait pas

- Votre entité participe-t-elle ou aura-t-elle vocation à participer à un projet d'autoconsommation individuelle ou collective dans les 6 prochaines années ?

Oui  Non  Ne sait pas

- Dans la positive, pouvez-vous nous présenter en quelques lignes votre projet ? (**technologie, puissance, périmètre et acteurs de la boucle d'autoconsommation, volume autoconsommé, clé de répartition dans le cas de l'ACC etc.**)

---



---



---



---



---

- Une présentation des modalités d'accompagnement du Syane serait-il susceptible de vous intéresser ?

Oui  Non

- Avez-vous des centrales solaires en fin d'obligation d'achat pour lesquelles vous souhaitez mettre en place une boucle d'ACC dans les 5 prochaines années

Oui  Non

- Seriez-vous intéressé par un dispositif de fourniture d'électricité qui pourrait également permettre le développement de nouvelles installations de production d'énergie renouvelable sur le territoire ?

Oui  Non

- Pour la satisfaction de vos besoins en matière de fourniture d'électricité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2028, seriez-vous intéressé que le Syane vous présente un dispositif de valorisation locale de l'énergie produite afin d'intégrer tout ou partie de vos besoins dans un lot dit contrat d'achat direct<sup>1</sup> ?

Oui  Non

- A cette fin, seriez-vous notamment prêt à vous engager sur le long terme (entre 10 à 20 années) auprès de producteurs et par l'intermédiaire du Syane pour tout ou partie de vos besoins ? (OUI/NON) ?

Oui  Non

- En contrepartie d'un approvisionnement et d'une visibilité de long terme et de votre contribution aux développements de nouvelles capacités de production d'EnR, seriez-vous prêts à accepter un coût de l'énergie supérieur aux conditions que celles offertes par certains fournisseurs ?

Oui, sans conditions  Non  
 Oui, si inférieur à +5 %  Oui, si inférieur à + 10%  
 Oui, si inférieur à +15 %  Oui, si inférieur à + 25%

<sup>1</sup> Un contrat d'achat direct est un contrat de vente - de long terme - conclu directement entre un producteur et un consommateur final d'électricité. Ce type de contrat permet notamment d'assurer le développement de nouvelles installations de production d'énergie renouvelable pour un producteur tout en permettant de sécuriser un volume et un prix, sur du long terme, pour le ou les acheteurs concernés.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19/06/2026



ID : 074-200054138-20260605-B\_2026\_VII\_96-DE